

Monsieur le Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 avril 2025 relative aux obligations des concessionnaires de la Funérarie de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 25 décembre 2023 relative à la fixation des tarifs des services pour l'année 2024,

Vu la demande présentée par [REDACTED]

Il s'agit d'attribuer une concession cinéraire sur le site cinéraire de la commune de Limoges à l'entreprise [REDACTED], à l'effet d'y fournir les services de la concession cinéraire.

Article 1er

Article 1er (précise) : La concession cinéraire n° 842_2 relative au site cinéraire de la commune de Limoges est attribuée temporairement à l'entreprise [REDACTED] à l'effet d'y fournir les services de la concession cinéraire.

Article 2 : Cette concession est accordée à titre de concession pour une durée de 10 ans, prenant effet le 1er janvier 2026 et expirant le 31 décembre 2035.

Article 3 : La concession est accordée au titre d'une concession financière.

Article 4 : Lors d'un délai d'un an, le conseil de Limoges Métropole peut décider de la concession cinéraire par une délibération (concession cinéraire) d'attribuer à son titulaire, pour l'année de concession une somme en grande, soumise au contrôle de la commune d'attribuer à son titulaire pour permettre la fourniture cinéraire de la commune la plus grande somme possible.

Article 5 :

La commune de Limoges

En tant que président, le conseil de Limoges Métropole est le seul à être autorisé à attribuer la concession cinéraire.

Article 6 : L'attributaire (précise) présentera au concessionnaire de la concession cinéraire (précise) d'attribuer à son titulaire, pour l'année de concession une somme en grande, soumise au contrôle de la commune d'attribuer à son titulaire pour permettre la fourniture cinéraire de la commune la plus grande somme possible.

Limoges Métropole, attributaire de la concession cinéraire.

DÉCISION

Décision d'attribution d'une concession cinéraire - 842_2

1 DOCUMENT - Publié le 18 Août 2025



DEC_FUNER_842_2_ATTRIBUTION_CONCESSION.pdf
(.pdf, 330,0 Ko)



TÉLÉCHARGER